

Conclusions du rapport-préavis 2019/42 telles qu'amendée par la commission 68 en décembre 2019.

1. de prendre acte du bilan de la première opération de restauration collective durable (2015-2018) ;
2. de valider l'adaptation des nouveaux objectifs RCD pour la période 2020-2022 ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Johann Dupuis : « Plus de bio régional dans la restauration collective durable ! » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Moscheni « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social » ;
5. d'autoriser la Municipalité à utiliser le solde de CHF 682'008.- du montant de CHF 1'194'000.-, prélevé sur le Fonds de développement durable jusqu'à concurrence de CHF 227'336.- par an dès 2020 sur trois ans ;
6. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2020, 2021, 2022, les montants prévus au chiffre 5 dans le respect des enveloppes allouées.
7. d'encourager la Municipalité à soutenir activement les filières de produits alimentaires garantissant une rémunération équitable des producteurs dans la mise en oeuvre des objectifs de la restauration collective durable lausannoise et dans l'élaboration du prochain plan.
8. d'encourager la Municipalité à atteindre l'objectif de 10 journées végétariennes par mois d'ici 2022.